



7, rue Georges Bizet - 75116 Paris

www.aeof.fr

LE PRESIDENT

**Audition de son Eminence, le Métropolitain Emmanuel de France
L'Église orthodoxe et la fin de vie
Mercredi 1^{er} octobre 2014**

Messieurs les députés,
Monsieur Alain Claves
Monsieur Jean Leonetti,

L'Église orthodoxe, que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui devant vous, a toujours eu à cœur de participer aux réflexions qui traversent nos sociétés. Aussi, permettez-moi de vous remercier pour l'attention que vous porterez à ces quelques réflexions qui, je l'espère, vous permettront d'accomplir au mieux la mission qui vous a été confiée par le Premier ministre, Monsieur Manuel Valls.

Pendant longtemps, l'humanité a vécu la question de la mort à la campagne, dans un cadre communautaire au sein de traditions spirituelles. Aujourd'hui, celle-ci vit cette question dans des villes, sans lien communautaire et sans traditions spirituelles. Cette situation nouvelle étant génératrice de solitude et de souffrance, l'État a décidé d'agir en prenant en charge la fin de vie. Le but de l'Église orthodoxe est de l'aider dans sa tâche en faisant des propositions inspirées par son expérience humaine, sa vision morale ainsi que sa longue tradition spirituelle.

La question de la fin de vie pose aujourd'hui des problèmes pratiques, moraux et symboliques. Comme toutes ces questions sont souvent mélangées, il règne une certaine confusion. D'où l'importance de remettre de l'ordre en distinguant :

- 1) l'aspect pratique ;
- 2) l'aspect moral ;
- 3) l'aspect symbolique.

1. Aspect pratique. La question de l'acharnement.

Avant tout, il importe de défendre les services de soins palliatifs qui ont été mis en place par François Mitterrand en 1985. Si beaucoup reste à faire, ceux-ci ont le mérite d'exister et de ne pas laisser à l'abandon les mourants tout en soulageant les familles. Image de l'honneur de la société française, ils sont des exemples de dévouement de

la part d'un personnel soignant qui mérite d'être salué pour la qualité de son engagement.

Il existe dans la société contemporaine un désir d'acharnement thérapeutique. Ce désir est le fait :

- 1) de courants religieux désireux de sauver la vie humaine en raison du caractère sacré conféré à celle-ci ;
- 2) de médecins désireux de faire leur devoir de médecin qui est de sauver les vies humaines en péril ;
- 3) de familles désireuses de conserver auprès d'elles un être cher ;
- 4) des medias, de la justice et des politiques soucieux de défendre le bien être et les droits des citoyens au nom de la Démocratie.

Si désirer protéger et sauver la vie est hautement respectable, il importe de distinguer le respect de la vie de l'obstination déraisonnable. Or, il arrive parfois que l'on s'obstine à vouloir sauver la vie, dans un cadre religieux par légalisme, dans le cadre médical par orgueil, dans le cadre sociétal du fait d'intérêts éditoriaux, sociaux ou électoraux. D'où la nécessité de ne pas s'acharner 1) afin de ne pas faire souffrir inutilement le malade, 2) afin de lutter contre les passions idéologiques ou personnelles qui aveuglent parfois la société.

Dans ce contexte, apaiser les douleurs d'un malade en recourant à la morphine comme on le fait aujourd'hui est une mesure de bon sens ainsi qu'un progrès.

En revanche, il arrive qu'en donnant une dose de morphine à un malade, on soit à l'origine de sa mort. Certaines voix se sont alors levées en dénonçant là une forme d'euthanasie passive, d'autres en voyant là une forme d'hypocrisie à travers une euthanasie active n'osant pas dire son nom. Une chose est le curare que l'on injecte en sachant qu'il va tuer directement, une autre l'injection de morphine dont l'intention n'est pas de tuer mais de soulager. Il n'y a aucun mal à vouloir soulager quelqu'un, même si cela peut avoir comme conséquence possible la mort, alors qu'il y en a pour tuer directement quelqu'un, ce geste, pour être légitime, demande une refonte complète du code pénal.

Dans cette perspective, il importe d'avoir du bon sens quant à la question des soins. On ne peut pas soigner indéfiniment un malade pour satisfaire certains mouvements religieux, certains médecins ou par peur de la réaction des familles et des medias. Il y a un moment où il faut savoir arrêter de soigner. La médecine a la possibilité de faire vivre un patient en état végétatif. Arrêter de soigner n'est pas arrêter la vie mais arrêter la médecine. Certes, on connaît le cas de grands comateux revenus à la vie après une longue période. Ceci veut dire qu'il faut prendre la décision d'arrêter les soins en tenant compte des directives anticipées du patient s'il y en a et de la famille.

La loi Léonetti de 1985 votée à l'unanimité a mis en place tout un dispositif législatif légitimant l'arrêt des soins. Peu connue parce que peu ou mal diffusée, cette loi n'est pas appliquée. Il faut la diffuser et l'appliquer. Elle permettrait, par exemple, de se pencher avec pertinence sur le paradoxe lié à l'usage de la sonde gastrique, de l'hydratation, de la nutrition et de la ventilation artificielles pouvant être aussi préconisé par les personnes les plus en faveur de l'euthanasie.

Si une culture du non-acharnement se met en place dans le cadre de la médecine, le malade peut beaucoup contribuer à cette culture en émettant des directives anticipées auprès d'une personne de confiance sur ce qu'il convient de faire en matière d'acharnement. Cela participera sans doute de l'esprit de la prière dite au cours de la divine liturgie : « Demandons au Seigneur, une fin chrétienne, sans douleur, sans honte, paisible, et notre justification devant son trône redoutable ». Les directives laissées par le malade permettront aussi de poser la question des dons d'organe.

2. Aspect moral. L'euthanasie et le suicide.

La question de la fin de vie pose celle de l'euthanasie. Faut-il autoriser la médecine à mettre fin aux jours d'un malade ? Faut-il répondre favorablement au désir d'un malade d'être euthanasié ? Tout le monde est conscient qu'il existe des cas extrêmement douloureux devant lesquels le cœur se serre. Reste, qu'aux yeux de l'Église orthodoxe, la société se trompe en croyant voir dans l'euthanasie une solution à la souffrance humaine.

Beaucoup de gens, face à l'euthanasie comme solution, voient le cas individuel d'une personne qui souffre et pour qui celle-ci va apparaître comme une solution. Ils ne voient pas qu'en portant le rétablissement du droit de tuer, ils vont non pas résoudre des problèmes mais en créer.

Le code civil se base sur l'interdit du meurtre et notre civilisation repose sur la parole de Dieu à Moïse « Tu ne tueras pas » (Deutéronome). Cette parole, que l'on retrouve dans le serment d'Hippocrate, protège la vie humaine ainsi que sa dignité. Si l'euthanasie est légalisée ce fondement va être remis en cause, alors qu'il est déjà largement fragilisé dans le cadre de l'avortement.

La société contemporaine repose sur l'abolition de la peine de mort. Si l'euthanasie est légalisée, ce qui a été aboli sur un plan pénal va être rétabli sur un plan médical. C'est la raison pour laquelle François Mitterrand qui a fait abolir la peine de mort, a dit : « Je n'ai pas fait supprimer la peine de mort sur un plan pénal pour la rétablir dans le domaine médical ».

Enfin, il faut songer aux Jeunes et au message qui va être lancé si l'euthanasie est légalisée. De fait, il va être dit que tuer ceux qui souffrent est la seule réponse aux grandes souffrances de la vie. Qu'est-ce que cela sinon la réponse la plus désespérée que l'on puisse donner au sens de la vie et derrière elle non seulement la légalisation mais la légitimation du désespoir ?

Quand la société contemporaine ne fait pas de l'euthanasie une réponse à la souffrance, elle voit dans le suicide une liberté en demandant au législateur de le reconnaître comme un droit et à la médecine de l'assister pour le réaliser. Ce qui invite à s'interroger. Le suicide est-il une liberté ? N'est-il pas plutôt un drame ? Quand on est libre a-t-on envie de se suicider ? Et quand on a envie de se suicider est-on libre ?

En outre, on veut faire du suicide un droit. Mais peut-il l'être ? La vie appartient à chacun, certes, mais jusqu'où ? Vouloir disposer de soi jusqu'à se donner la mort ne relève-t-il pas de la volonté de puissance ? Et cette volonté de puissance n'est-elle pas l'effet d'un libéralisme échevelé proprement asocial comme le montre Dostoïevski dans son *Idiot* ? On pourrait disposer de sa mort comme on veut si l'on était seul au monde et si, se tuer, n'avait pas de conséquences sur autrui. Mais est-ce le cas ? Le suicide n'est-il pas un acte triste ? Et cet acte ne brise-t-il pas toujours l'entourage de celui qui le commet ? Dès lors, si demain le législateur le légalise, ne va-t-il pas légitimer le droit de briser des vies ?

Dans cette perspective, il importe de souligner également que, si le suicide est une violence et pas un acte de liberté, cette violence n'est pas simplement relative à l'entourage dont il peut briser la vie mais à l'égard de la société en obligeant celle-ci à prendre en charge cet acte. De quel droit peut-on obliger quelqu'un à tuer quelqu'un d'autre sous prétexte de lui porter assistance ? De quel droit faire payer cet acte par la société ? Assister quelqu'un au suicide qu'est-ce sinon obliger un autre à devenir l'assassin de soi-même ?

Les partisans de l'euthanasie pensent que là se trouve la solution qui permet d'apaiser les souffrances humaines. Ils oublient que c'est la médecine qui résout la question de la souffrance et non la mort. De même, les partisans du suicide pensent que l'on prouve sa liberté en se donnant la mort. Ils oublient que l'on prouve sa liberté en vivant. Sous prétexte de lutte contre la souffrance et de liberté, la culture contemporaine est en train de basculer dans une culture de mort. Résultat : plus l'atmosphère est mortifère, plus l'envie du suicide monte. Plus l'envie du suicide monte, plus l'atmosphère est mortifère. D'où l'urgence de revenir à une culture de vie.

3. Aspect symbolique. La question du sens.

La société contemporaine après avoir évacué la mort ne veut entendre parler de celle-ci que sous son angle pratique et matériel. Ayant comme désir que celle-ci se produise le plus vite possible et, si possible, sans conscience, elle fait tout pour éviter la question idéologique sous-jacente à celle-ci. Il faut savoir que l'on n'évitera pas une telle question, mourir ne pouvant se faire sans un minimum de sens, de sagesse et de spiritualité.

On peut imaginer l'extension de ce principe en mettant en place, pourquoi pas, dans les services de soins palliatifs, des ateliers de réflexion sur la vie et son sens associant soignants, malades, familles mais aussi spirituels de différentes traditions ainsi que philosophes.

Beaucoup de personnes au seuil de la mort sont déprimées en ayant une impression d'absurdité ainsi que d'inutilité de la vie parce qu'elles vont mourir. On peut faire beaucoup pour les aider à ne pas désespérer en les invitant à simplement regarder ce qui est. Manifestement, nous ne sommes pas là pour rien mais pour la vie. Dans ce cadre, aucune vie n'est vaine. Toute vie est utile et a du sens.

L'observation de la vie montre que celle-ci fait passer par toutes sortes de transformations : la naissance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, la maturité, la vieillesse. On peut faire beaucoup contre le désespoir en envisageant la mort comme une transformation à travers les âges de la vie.

Voir la mort comme une transformation conduit à changer notre point de vue sur celle-ci en apercevant qu'elle n'est pas le contraire de la vie mais de la naissance.

Ce lien entre la mort et la vie est confirmé par un fait. En mourant, on ne fait pas rien. On permet à des forces neuves et jeunes de prendre le relais. Si personne ne mourait ni n'était mort, nous serions tous déjà mort. Aussi mourir est-il une œuvre de transmission et non un basculement dans le néant.

À ce titre, la mort faisant œuvre de vie, on se trompe quand on pense que mourir consiste à quitter la vie, la mort consistant à quitter le monde et non la vie.

Une preuve de cela : la solidarité qu'il peut y avoir entre les vivants et les morts. On imagine les morts comme étant anéantis. C'est la puissance du mystère de la résurrection. En fait, les morts sont très présents. Grâce certes à la mémoire qui les fait vivre par la prière, mais aussi grâce à leur souvenir faisant vivre la mémoire collective. D'une façon générale, tout vivant a inscrit quelque chose dans la mémoire du monde et des hommes et continue de le faire.

Messieurs les députés,

Pour résumer le sens de l'approche orthodoxe de la fin de vie, on peut dire que celui-ci se caractérise par trois éléments inséparables les uns des autres.

1) Le premier est un élément de sagesse. S'il importe de sauver des vies et de soigner celles-ci, il importe de ne pas s'acharner en apprenant pour cela à ne pas rentrer dans un orgueil religieux, idéologique, médical, familial ou personnel désireux de conserver la vie à tout prix.

2) Le second élément est un élément de résistance. Que la société contemporaine n' imagine pas que l'euthanasie et le suicide sont des solutions. Si le législateur les légalise, il est à craindre que de nombreuses complications ou dérives voient le jour. Il est en tout cas certain qu'en faisant un tel choix, la société va opter pour une culture de mort qui ne sera pas sans conséquences elle non plus.

3) D'où le troisième élément à ne pas négliger à savoir le combat de la prière pour une culture de vie à travers le sens de la vie comme transmission, œuvre, création et mémoire des vivants et des morts

Je vous remercie de votre attention.